

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Melle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Quartier de la Toison d'Or - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du château de Pouilly - Centre de jour - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sur l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Demandes de subventions**

Mesdames, Messieurs,

Madame Tenenbaum, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales et des Finances, expose :

Par délibération du 7 novembre 2005, la Ville a décidé de céder à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, un tènement situé 1-3-5, avenue Albert Camus afin d'y construire l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du château de Pouilly ainsi qu'un programme de trente-sept logements à loyer modéré.

Aujourd'hui, un pôle gérontologique est en cours de construction sur ce site ; il comprendra trois services :

- l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes précité, incluant une structure d'hébergement temporaire,
- un accueil de jour,
- une antenne mutualiste, destinée à répondre aux besoins des personnes âgées à leur domicile (services de soins infirmiers et d'aides à domicile, téléassistance).

Dans le cadre de cette opération, il est envisagé de transférer les activités de centre de jour pour personnes âgées de l'établissement médico-social « Les Marronniers » situé 5, rue du Lycée et géré par le Centre Communal d'Action Sociale, au sein de ce nouvel équipement, correspondant à une capacité d'une quinzaine de places d'accueil de jour réservées aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Il est ainsi proposé d'acquérir sur l'OPAC, des locaux, d'une superficie hors oeuvre nette (SHON) de 537 m<sup>2</sup>, situés en rez-de-chaussée de l'immeuble à l'angle de l'avenue Albert Camus et de la rue Docteur Henry Berger, cadastré section IA n°96, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Il est précisé que cette acquisition interviendrait moyennant le prix total, ferme et définitif, de 989 123 € TTC, conforme à l'évaluation de France Domaine et correspondant à une valeur actualisée à la date de livraison, prévue à la fin du mois de juin 2008.

En application des dispositions de l'article R. 261-14 du code de la construction et de l'habitation, ce montant sera acquitté par la Ville à hauteur de 35 % du prix total à l'achèvement des fondations, de 70 % à la mise hors d'eau du bâtiment, de 95 % à l'achèvement de l'immeuble, le solde étant versé lors de la prise de possession des locaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, 2 bis, rue du Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, de locaux destinés à l'aménagement d'une quinzaine de places d'accueil de jour pour personnes âgées, en rez-de-chaussée de l'immeuble situé à l'angle de l'avenue Albert Camus et de la rue Docteur Henry Berger, cadastré section IA n°96, d'une surface hors oeuvre nette (SHON) de 537 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), moyennant le prix total, ferme et définitif, de 989 123 € TTC ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié et que le montant total de la dépense sera prélevé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices en cours et à venir et versé selon les modalités suivantes : à hauteur de 35 % du prix total à l'achèvement des fondations, de 70 % à la mise hors d'eau du bâtiment, de 95 % à l'achèvement de l'immeuble, le solde lors de la prise de possession des locaux ;

3° solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation, au taux maximum ;

4° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

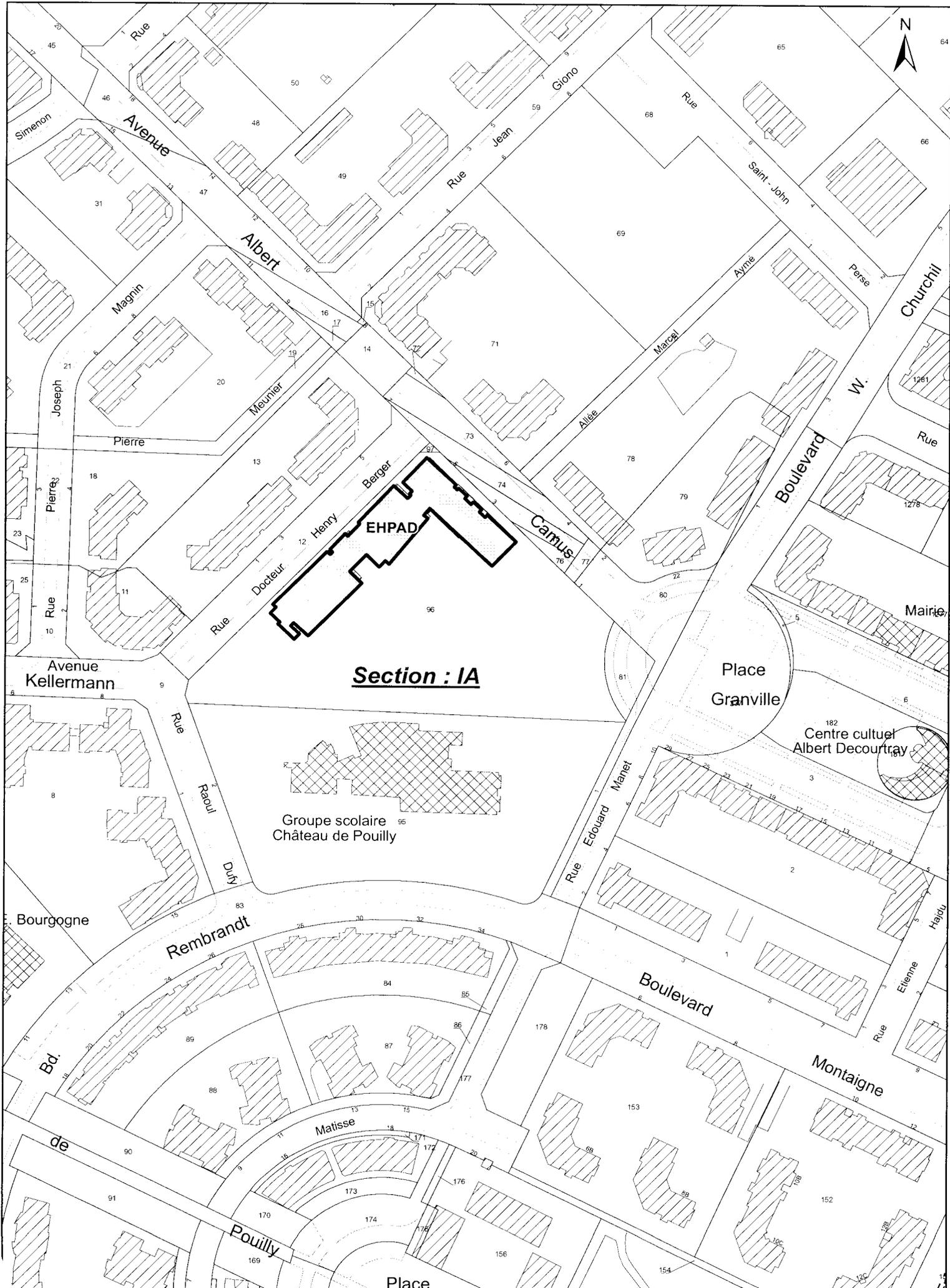
Déposé le :

15 NOV. 2007



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07



**Section : IA**

Groupe scolaire  
Château de Pouilly

Place  
Granville

Centre culturel  
Albert Decourtray

Place